



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 95691

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les propos quelque peu scandaleux contenus dans le rapport du délégué ministériel à l'industrie agroalimentaire selon lequel les « industries laitières souffrent d'un prix du lait élevé » et ce alors que jamais le prix payé aux producteurs n'a été aussi bas ! Il lui demande de dénoncer de telles absurdités et préciser en réponse si le Gouvernement fait sienne cette position. Il ne saurait laisser l'ambiguïté sur la position officielle du Gouvernement alors que, semaine après semaine, dans l'hémicycle du Parlement, les parlementaires alertent le Gouvernement sur le désastre que constitue le prix trop bas du lait payé aux producteurs.

Texte de la réponse

Les différents acteurs de la filière ont abouti, le 18 août 2010, à un accord sur l'évolution du prix du lait pour l'année 2010 et ont d'ores et déjà convenu, pour l'année 2011, de mettre en place un indicateur de compétitivité permettant de tenir compte de l'écart entre le prix du lait en France et en Allemagne. En parallèle, un travail sur un indicateur relatif aux coûts de production du lait a été entrepris au sein de la filière. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire reste vigilant quant à l'application de cet accord qui permettra d'assurer aux producteurs de lait des prix rémunérateurs et stables. Aujourd'hui, les cours du lait sont remontés. Ils sont à leur deuxième niveau historique le plus haut depuis dix ans et les perspectives pour l'année 2011 sont favorables. Le délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie, M. Philippe Rouault, a remis en octobre 2010 au ministre chargé de l'agriculture un rapport intitulé « Analyse comparée de la compétitivité des industries agroalimentaires françaises par rapport à leurs concurrentes européennes ». En ce qui concerne l'industrie laitière, ce rapport mentionne notamment l'importance du prix du lait dans les coûts de production de la filière et sa compétitivité. En 2009, alors que l'écart de prix du lait était important entre la France et l'Allemagne notamment, un développement rapide des importations de lait de consommation et de fromages en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas a été constaté. En 2010, les prix du lait français ont progressé d'environ 10 % mais se sont rapprochés des prix allemands et les importations de produits laitiers en France ont globalement été en réduction. Ces éléments rappellent que, sur les marchés des produits de base soumis à la concurrence internationale, la disponibilité d'une matière première produite sur le territoire français à un prix compétitif par rapport à l'environnement est primordiale. Toutefois, comme le souligne le rapport, c'est l'ensemble des maillons de la filière qui doit contribuer à cette nécessaire compétitivité : les producteurs par la maîtrise de leurs charges, l'optimisation de leur système de production et l'amélioration de leurs performances techniques et de leur productivité, mais également l'industrie laitière par l'optimisation des coûts de collecte et de transformation du lait et par la recherche de débouchés valorisés. Ces objectifs sont pris en compte dans le volet consacré à la filière laitière des plans stratégiques annoncés le 14 septembre 2010, lors du Salon des productions animales de Rennes. Ce plan doit permettre notamment de moderniser les exploitations laitières, d'encourager les investissements dans l'innovation pour les industries laitières et de valoriser les métiers du lait. Il a également pour ambition de

préparer les exploitations laitières françaises à la disparition des quotas laitiers en faisant évoluer le régime actuel de gestion de la production et en menant une réflexion avec la filière sur le passage à une gouvernance par bassin, afin de préserver et conforter une production laitière sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95691

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13416

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1739